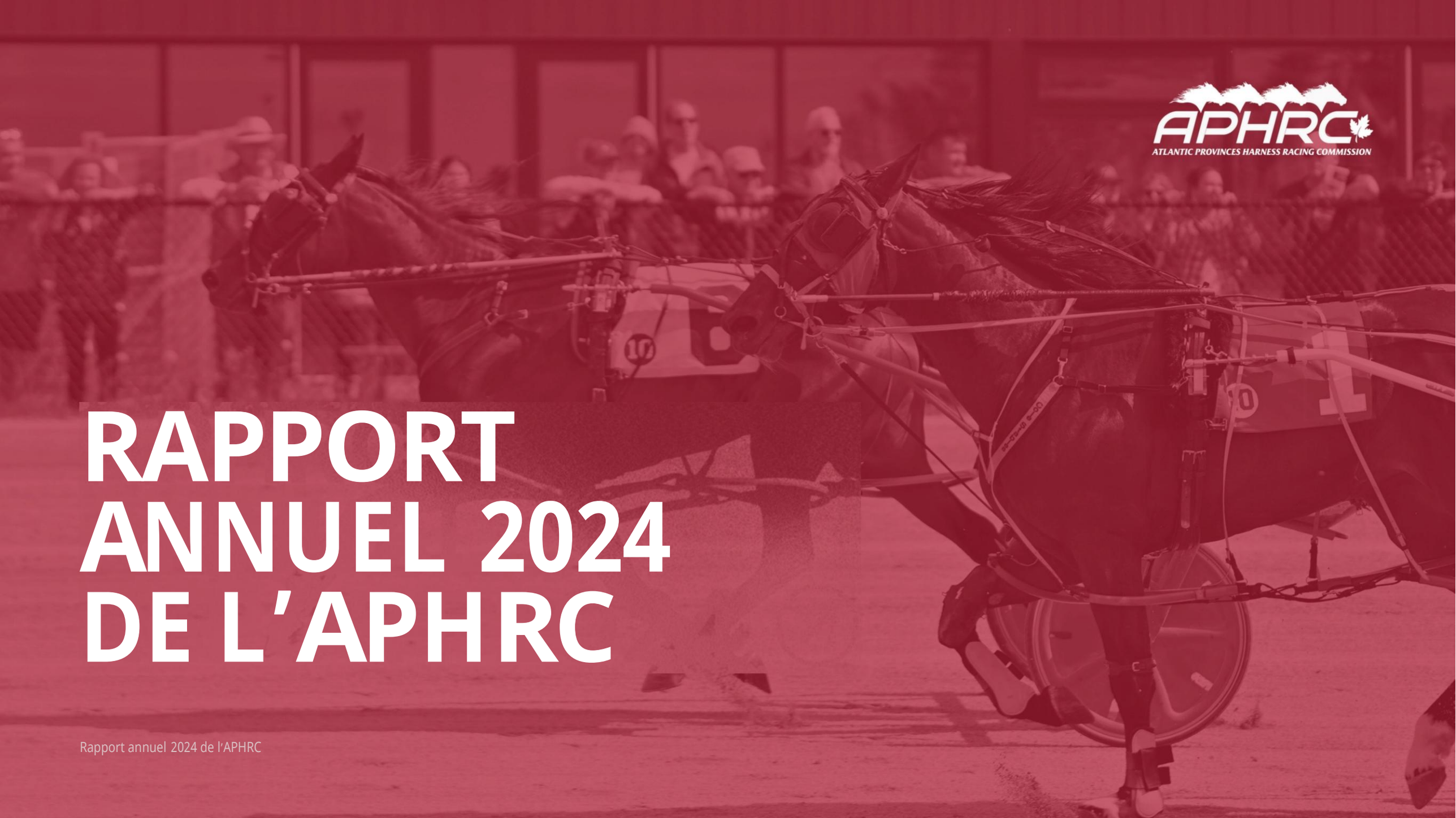


RAPPORT ANNUEL 2024 DE L'APHRC



APHRC
ATLANTIC PROVINCES HARNESS RACING COMMISSION

L'Atlantic Provinces Harness Racing Commission (APHRC) est un organisme relevant du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Elle a pour responsabilité d'assurer la gouvernance, la réglementation et la surveillance des activités de courses attelées associées aux paris mutuels dans les provinces de l'Atlantique.

Créée en 2015, l'APHRC est le résultat de la fusion de l'ancienne Commission des courses attelées des provinces Maritimes et de la Newfoundland and Labrador Harness Racing Commission. La Commission des provinces Maritimes, fondée à l'origine en 1994, englobait l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Le bureau administratif de l'APHRC est situé à Kensington, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Atlantic Provinces Harness Racing Commission (APHRC)

Six hippodromes relèvent de la compétence de l'APHRC :

- Red Shores Charlottetown, à Charlottetown (Î.-P.-É.)
- Red Shores Summerside, à Summerside (Î.-P.-É.)
- Truro Raceway, à Truro (N.-É.)
- Inverness Raceway, à Inverness (N.-É.)
- Northside Downs, à Sydney (N.-É.)
- Connell Park, à Woodstock (N.-B.)








Commissaires et personnel

Commissaires	Fin du mandat	Admissibles à un renouvellement de mandat	
Nouveau-Brunswick			Administration de l'APHRC
Stefan DeCoursey (vice-président)	Mai 2026	Non (aura exercé ses fonctions pendant neuf années consécutives)	Kyle Burton, directeur des courses Poste vacant, coordonnatrice ou coordonnateur de l'exploitation et de l'administration
Dawn Hubbard	Juin 2026	Oui	
Île-du-Prince-Édouard			
Jacinta Campbell	Mai 2027	Oui	
Poste vacant			
Nouvelle-Écosse			
Glen Rankin (président)	Octobre 2027	Oui	
Lowell Crowe	Mai 2023	Oui	
Terre-Neuve-et-Labrador			
Jay Griffin	Janvier 2026	Mandat prolongé jusqu'à la fin de 2025	

Jalons : Nouveau-Brunswick

Nouveau-Brunswick (Woodstock – Connell Park)

- Rétabli comme l'unique hippodrome de paris mutuels du Nouveau-Brunswick, Connell Park, à Woodstock, a accueilli dix journées de courses en direct tout au long de l'été 2024 grâce au soutien de Horse Racing New Brunswick (HRNB), ce qui a consolidé son rôle d'unique hippodrome en activité au Nouveau-Brunswick.
- Faits saillants historiques des courses : le 30 août, Woodstock a organisé la course la plus lucrative de son histoire, le Barrieau-McLsaac Memorial Stakes, au cours de laquelle « Jackies Boy » a établi un nouveau record de piste lors de la finale de 50 000 $.
- Coup d'envoi de la saison et force de la communauté : les courses en direct ont lancé les festivités du jour de la fête du Canada (1er juillet), un évènement qui a attiré des participants de partout au Nouveau-Brunswick, grâce à un groupe de bénévoles dévoués et au soutien de la communauté.



(SC/Courtney McKay)

Jalons : Nouvelle-Écosse

Nouvelle-Écosse (Northside, Inverness et Truro)

- Northside Downs : maintien des niveaux de 2023 en matière d'offres de courses et de prix; aucun changement important n'a été signalé.
- Inverness Raceway : une saison 2024 plus solide – *Sunshine Lou* a été nommé « cheval de l'année d'Inverness » en raison de 6 victoires en 23 départs et de gains d'environ 10 300 $ CA. Une nouvelle barrière de départ et des mises à niveau prévues du système de sonorisation figurent parmi les améliorations apportées aux infrastructures.
- Truro Raceway : l'année 2024 a marqué la deuxième en importance sur le plan des paris depuis 25 ans, dans la foulée des excellents résultats de 2023. La tribune a fait l'objet de rénovations importantes, notamment l'ajout d'un salon de diffusion simultanée ouvert du jeudi au lundi et d'un nouveau restaurant, le *Rustic Table*.
 - L'hippodrome a accueilli des évènements phares, comme la journée de la distance (12 juillet), au cours de laquelle des records nord-américains et canadiens ont été établis, la journée Harness the Hope (21 juillet) et la journée en souvenir de Sackville Downs (1 5 septembre), qui a attiré la plus grande foule sur place depuis 25 ans.
 - Réduction à 20 programmes de courses en direct en 2024, conformément au financement provincial offert; discussions en cours pour obtenir un soutien supplémentaire.



Jalons : Île-du-Prince-Édouard

- Dates de courses : en 2024, Charlottetown a placé 80 dates de courses en direct à son programme et Summerside en a organisé 31 — une baisse par rapport aux 106 dates combinées de 2023.
- Investissement dans les prix : la PEIHRIA et Red Shores, appuyées par la SLA, ont augmenté le financement des prix d'environ 600 000 $ CA pour 2024, ce qui a permis de rehausser les cagnottes des courses du soir et des courses à enjeux, comme le *Joe O'Brien*, le L*ady Slipper*, le *PEI Colt Stake*s et le *Maritime Breeders Stakes*.



- Améliorations à Summerside : prolongation de la saison des courses jusqu'en novembre et ajout de 31 dates au programme, comme l'ont confirmé la PEIHRIA et ses partenaires gouvernementaux.
- Bonification du programme : l'Île-du-Prince-Édouard a lancé plusieurs nouvelles séries et mis en place des cadres de soutien :
 - Améliorations apportées aux séries Atlantic Invitational et Graduate ;
 - Relance des séries de développement du trot (Island Ocean, Grassroots, All-Star et Cresting);
 - Soutien aux jeunes conducteurs (Gamester-Pinkney Memorial) ;
 - Maintien du financement des éleveurs et du format à deux niveaux or et communautaire.
- Installations et croissance : le Charlottetown Driving Park (CDP) et le Summerside Raceway perpétuent leur riche tradition en accueillant des évènements majeurs comme la Gold Cup & Saucer de l'Old Home Week et le Governor's Plate de Summerside.

Jalons

Des avancements majeurs touchant l'APHRC ont marqué l'exercice financier 2024-2025.

Le directeur des courses, Mitch Murphy, a démissionné en janvier 2024, mais est resté en poste jusqu'à l'embauche de Dylan Allain en mars. Ce dernier a démissionné peu après avoir pris ses fonctions. Le poste de directeur des courses est resté vacant jusqu'à ce que Kyle Burton le pourvoie à la fin d'avril.

Glen Rankin, originaire de la Nouvelle-Écosse, s'est joint à l'APHRC en octobre 2024 à titre de président et de commissaire. L'Île-du-Prince-Édouard compte un poste vacant depuis juin 2025, et un autre commissaire de l'Île-du-Prince-Édouard a été reconduit dans ses fonctions en juin 2025.

L'examen lancé par les ministres responsables des courses attelées en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard devrait s'achever au cours de l'exercice financier 2025-2026. Cet examen portera sur la gouvernance et la structure opérationnelle de l'APHRC.

Faits saillants

Les courses attelées dans le Canada atlantique connaissent un fort regain d'intérêt, comme en témoignent les indicateurs de rendement clés affichant une croissance soutenue — alimentée en grande partie par l'impulsion observée à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le nombre de juments accouplées est un indicateur particulièrement encourageant. Signe fort de la confiance des éleveurs, ce nombre est passé à près de 8 % pour la seule année 2024. Depuis 2021, le Canada atlantique a enregistré une hausse de 22 % du nombre de juments accouplées, contrairement à une baisse de 7 % observée en Ontario, la plus importante province canadienne en matière de courses attelées.

Contrôle des drogues équines

Prélèvement d'échantillons (urine et sang)

3178 échantillons
+3,72 %

TCO2

1851 échantillons
+7,43 %

Taux global de conformité

99,82 %

Fouilles

154

Enquêtes

13

Tests de dépistage de l'alcool chez l'humain

214

Faits saillants

Le programme de contrôle des drogues équines de l'APHRC continue de démontrer une grande efficacité, comme l'illustre un taux de conformité de 99,82 % sur plus de 5000 échantillons prélevés au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025.

En partenariat avec l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM), l'équipe du programme effectue des tests de dépistage de plus de 160 substances interdites. Les échantillons de TCO_2 sont analysés au Collège vétérinaire de l'Atlantique, à l'Île-du-Prince-Édouard.

D'autres mesures d'application de la loi comprennent des contrôles hors compétition, des inspections d'écuries et de véhicules, ainsi que le recours à des écuries de rétention. L'APHRC effectue également des dépistages de drogues et d'alcool chez les titulaires d'une licence pour assurer la sécurité et l'intégrité.

Fonds Stretch Drive

Chaque année, les juges de l'APHRC organisent fièrement un tournoi de golf de collecte de fonds en appui au fonds de bienfaisance des juges de l'APHRC. Cette tradition de longue date rassemble des officiels, des participants de l'industrie et des amateurs pour une journée placée sous le signe de la camaraderie et de la bienfaisance — le tout dans le but commun d'appuyer les familles du milieu des courses attelées en période de difficultés.

Depuis la création du fonds en 2010, plus de 190 000 $ ont été distribués pour venir en aide aux titulaires de licence et à leur famille immédiate qui connaissent des problèmes médicaux imprévus, des difficultés financières ou des pertes personnelles. Les sommes recueillies ont apporté un soutien essentiel lors de certains des moments les plus difficiles de la vie et reflètent le profond sens de la communauté et de la solidarité qui caractérise l'industrie des courses de l'Atlantique.



Initiatives 2025-2026 ↗

- Faire progresser la stratégie de modernisation « Digital First » (le numérique en priorité) dans toutes les activités de l'APHRC.
- Renforcer la collaboration avec les autres commissions des courses en Amérique du Nord.
- Mettre en œuvre une stratégie ciblée de recrutement et de formation pour les futurs officiels de courses.
- Pourvoir le poste vacant de coordonnatrice ou coordonnateur de l'exploitation et de l'administration.
- Élaborer et appliquer des protocoles et des normes de sécurité renforcés pour les hippodromes.
- Élargir les protocoles de dépistage de drogues, les mesures de chaîne de responsabilité et la capacité de surveillance.
- Explorer la possibilité de mener des enquêtes conjointes et de conclure des accords d'échange de renseignements avec les organismes de réglementation partenaires.

Doane Grant Thornton

États financiers

Commission des courses attelées des provinces de l’Atlantique

31 mars 2025

Table des matières

	Page
Rapport de l’auditeur indépendant	1 - 2
État de la situation financière	3
État de l’évolution de l’actif net	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes annexes	7 - 10

Rapport de l’auditeur indépendant

Doane Grant Thornton LLP
Nova Centre, North Tower
Suite 1000, 1675 Grafton Street
Halifax, NS
B3J 0E9

Tél. : +1 902 421 1734
Téléc. : +1 902 420 1068

Aux membres de la
Commission des courses attelées des provinces de l’Atlantique

Opinion

Nous avons effectué l’audit des états financiers de la Commission des courses attelées des provinces de l’Atlantique (la « Commission »), qui comprennent l’état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l’évolution de l’actif net et des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des courses attelées des provinces de l’Atlantique au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »).

Fondement de l’opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à l’audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l’égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c’est à la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si la direction a l’intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s’offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière de la Commission.

© Doane Grant Thornton LLP. Membre canadien de Grant Thornton International Ltd

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Doane Grant Thornton LLP

Halifax, Canada
Le 25 juin 2025

Comptables professionnels agréés

© Doane Grant Thornton LLP. Membre canadien de Grant Thornton International Ltd

Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique
État de la situation financière

Au 31 mars	**2025**	2024
Actif		
Actif à court terme		
Débiteurs	**13 917** $	29 697 $
Montants à recevoir du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	**86 513**	115 175
	100 430	144 872
Immobilisations corporelles (note 3)	**54 526**	61 462
	154 956 $	206 334 $
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	**41 404 $**	92 944 $
Dettes fournisseurs et charges à payer	**4 854**	1 314
Produits reportés	**26 853**	24 142
Fonds détenus en fiducie	**27 319**	26 472
	100 430	144 872
Actif net	**54 526**	61 462
	154 956 $	206 334 $

Engagements (note 4)

Au nom du conseil d'administration,

DocuSigned by:
6EF3FEB864764AC...
, administrateur

Signed by:
0C3AEC36B2424B3...
, administrateur

Commission des courses attelées des provinces de l’Atlantique
État de l’évolution de l’actif net

Exercice clos le 31 mars	**2025**	2024
Actif net à l’ouverture de l’exercice	**61 462 $**	120 656 $
Insuffisance des produits par rapport aux charges	**(6 936)**	(59 194)
Actif net à la clôture de l’exercice	**54 526 $**	61 462 $

Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique
État des résultats

Exercice clos le 31 mars	Budget (non audité)	**2025**	2024
Produits			
Apports			
Nouveau-Brunswick	97 433 $	**97 433 $**	91 413 $
Terre-Neuve-et-Labrador	18 188	**–**	17 500
Nouvelle-Écosse	198 263	**198 263**	212 195
Île-du-Prince-Édouard	116 095	**116 095**	108 871
	429 979	**411 791**	429 979
Programme de contrôle de l'ACPM	70 000	**70 003**	62 136
Amendes et appels	26 300	**30 165**	26 451
Cotisations des membres	56 200	**59 404**	55 645
Remboursement des frais des officiels	200 000	**212 910**	199 189
Droits relatifs à la patrouille photographique et aux dates de courses	40 000	**23 925**	33 546
Produits liés au fonds Stretch Drive	15 000	**–**	–
Produits liés au programme de bourses de l'Atlantique	5 000	**–**	–
	842 479	**808 198**	806 946
Charges			
Programme de dépistage de l'alcool	10 000	**2 420**	6 116
Amortissement	–	**17 194**	60 918
Commission d'appel	20 000	**13 604**	20 459
Charges liées au programme de bourses de l'Atlantique	5 000	**–**	–
Comités	500	**–**	879
Contrôle antidopage	70 000	**80 391**	67 836
Mobilier et matériel	7 500	**–**	–
Programme de dépistage de drogues chez les humains	12 000	**2 939**	3 789
Enquêtes	20 000	**19 007**	13 664
Perte sur cession	–	**–**	398
Réunions et déplacements de la Commission	25 000	**49 690**	23 663
Fournitures de bureau et autres	10 000	**8 285**	8 391
Impression et photocopies	3 000	**5 341**	5 131
Honoraires de professionnels	45 000	**139 333**	216 627
Promotion et achat de services	50 000	**57 682**	48 029
Officiels de course			
Rémunération et charges	225 000	**269 368**	224 482
Formation et supervision	35 000	**15 656**	–
Patrouille de course et photo d'arrivée	10 000	**2 408**	8 548
Loyer et services publics	23 500	**23 591**	22 584
Salaires et avantages	190 000	**135 748**	188 963
Frais d'administration de Standardbred Canada	41 160	**41 983**	41 025
Groupe des juges principaux	7 500	**74**	–
Déplacements du personnel et frais de véhicule	20 000	**12 397**	14 416
Charges liées au fonds Stretch Drive	7 000	**–**	–
Excédent remboursable	–	**(86 513)**	(115 175)
Téléphone et télécopieur	5 319	**4 536**	5 397
	842 479	**815 134**	866 140
Insuffisance des produits par rapport aux charges	– $	**(6 936) $**	(59 194) $

Voir les notes annexes.

Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique
État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	**2025**	2024
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	**(6 936) $**	(59 194) $
Amortissement	**17 194**	60 918
	10 258	1 724
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Débiteurs	**15 780**	(10 015)
Charges payées d'avance	**–**	42 059
Dettes fournisseurs et charges à payer	**3 540**	(11 578)
Produits reportés	**2 711**	(6 103)
Fonds détenus en fiducie	**847**	5 460
Montants à payer au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	**28 662**	(128 218)
	61 798	(106 671)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles, montant net	**(10 258)**	(2 122)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	**–**	398
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**51 540**	(108 395)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (dette bancaire)		
À l'ouverture de l'exercice	**(92 944)**	15 451
À la clôture de l'exercice	**(41 404) $**	(92 944) $

Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique
Notes annexes
31 mars 2025

1. Nature des activités

Des lois ont été adoptées au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard et ont eu pour effet de conférer à la Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique (la « Commission ») (anciennement la Commission des courses attelées des provinces Maritimes), à compter du 1er avril 1994, le pouvoir de réglementer le secteur des courses attelées dans la région. La Commission s'est vu confier le mandat de régir, de surveiller, de contrôler et de réglementer les courses attelées et les hippodromes. Ses objectifs étaient les suivants :

- Établir des règles uniformes pour la tenue des courses attelées;
- Assurer le recrutement, la formation, l'évaluation et la répartition des officiels de course;
- Assurer la promotion et la mise en marché des courses attelées;
- Promouvoir et favoriser l'élevage des chevaux et les courses de chevaux.

Le 9 octobre 2015, à la suite de l'adhésion de Terre-Neuve-et-Labrador à la Commission, une loi a été adoptée afin de remplacer le nom de celle-ci par « Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique ». La Commission est un organisme sans but lucratif et est donc exonérée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)l).

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation
Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »).

Organisme
La Commission est un organisme du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Les présents états financiers comprennent uniquement les actifs, les passifs, les produits et les charges liés aux activités de la Commission.

Répartition entre les provinces
Les produits et les charges sont répartis entre le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador en fonction des paris mutuels enregistrés au cours de l'avant-dernière année civile. Les taux de répartition qui en résultent sont les suivants :

	2025	2024
	%	%
Nouveau-Brunswick	**23,66**	21,26
Nouvelle-Écosse	**48,15**	49,35
Île-du-Prince-Édouard	**28,19**	25,32
Terre-Neuve-et-Labrador	**–**	4,07

Trésorerie et équivalents de trésorerie (dette bancaire)
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des sommes détenues dans des comptes auprès d'institutions financières, déduction faite des découverts bancaires.

Excédent de fonctionnement
L'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges est inclus dans le Fonds consolidé du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Par le passé, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a financé les déficits, tandis que la Commission lui a transféré les excédents. À la clôture de l'exercice, l'excédent, déduction faite de l'incidence de l'acquisition et de l'amortissement des immobilisations corporelles, est comptabilisé comme un montant à payer ou à recevoir.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Produits

Apports

La Commission comptabilise ses apports, ses subventions et ses produits liés à des projets selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés en produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement soit raisonnablement assuré.

Cotisations des membres

Les produits tirés des cotisations des membres sont établis sur une période de 12 mois commençant à la date d'anniversaire du participant. Par conséquent, les cotisations reçues au cours de l'exercice qui se rapportent à une période postérieure à la clôture de l'exercice sont reportées et comptabilisées en produits au cours de l'exercice suivant.

Autres produits

Les produits tirés des amendes et des appels ainsi que les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement soit raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles reçues en apport sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'apport. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Matériel informatique	30 %
Logiciels	100 %
Matériel de bureau et mobilier	20 %

Régime de retraite

La Commission participe au régime de retraite des employés du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et des employeurs participants. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations définies qui était considéré comme entièrement capitalisé selon une approche de continuité à la date de la dernière évaluation actuarielle, soit le 1er janvier 2024. Toutefois, comme la Commission ne fait que participer au régime, elle le comptabilise comme un régime à cotisations définies. La charge de retraite est comptabilisée lorsque les cotisations au régime sont versées ou deviennent exigibles. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Commission a comptabilisé une charge de retraite de 318 $ (7 113 $ en 2024).

Instruments financiers

La Commission considère comme un instrument financier tout contrat qui crée un actif financier, un passif financier ou un instrument de capitaux propres, sauf dans certaines circonstances limitées. Elle comptabilise les éléments suivants comme des instruments financiers :

- trésorerie et équivalents de trésorerie (dette bancaire)
- débiteurs
- dettes fournisseurs et charges à payer
- fonds détenus en fiducie
- montants à recevoir du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé lorsque la Commission devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

La Commission évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Elle les évalue ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, déduction faite de toute réduction pour dépréciation. La Commission sort un passif financier (ou une partie d'un passif financier) de l'état de la situation financière lorsque ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation est exécutée, est annulée ou prend fin.

Les actifs financiers évalués au coût font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de dépréciation. Les moins-values comptabilisées antérieurement font l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable ajustée de l'actif ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Le montant de toute réduction de valeur ou de toute reprise est comptabilisé en résultat net.

La Commission est exposée au risque de crédit du fait de ses instruments financiers. Elle n'est exposée à aucun risque de liquidité, de taux d'intérêt ou de prix autre qui soit important.

a) Risque de crédit

> Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de la Commission sont liés à ses débiteurs. Des provisions sont constituées au besoin pour couvrir d'éventuelles pertes sur créances; aucune perte n'a toutefois été comptabilisée à ce jour. La direction estime que la Commission n'est exposée à aucun risque de crédit important et aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée.

Estimations de la direction

L'établissement d'états financiers conformes aux NCOSBL exige que la direction formule des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs et sur les informations à fournir au sujet des passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments faisant l'objet d'estimations importantes de la direction comprennent les durées de vie utile des immobilisations corporelles.

3. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	**2025 Valeur comptable nette**	2024 Valeur comptable nette
Matériel informatique	99 264 $	91 356 $	**7 908 $**	7 169 $
Matériel de bureau et mobilier	124 763	80 682	**44 081**	53 093
Logiciels	101 250	98 713	**2 537**	1 200
	325 277 $	270 751 $	**54 526 $**	61 462 $

4. Engagements

Le tableau qui suit présente, pour les cinq prochains exercices, les engagements annuels minimaux futurs découlant d'un bail à long terme pour les locaux, d'un bail à long terme pour le matériel de bureau et d'une entente de services avec Standardbred Canada :

Exercice se terminant le 31 mars	2026	63 053 $
	2027	63 909
	2028	58 944
	2029	46 387
	2030	47 135

Le bail à long terme pour les locaux prévoit des augmentations annuelles en fonction de l'IPC. Les montants ci-dessus représentent les engagements futurs établis en fonction des valeurs de l'exercice considéré.

5. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Commission a engagé pour le compte de son conseil d'administration des charges de 63 294 $ (45 001 $ en 2024) liées aux demandes de remboursement de frais de déplacement ainsi qu'aux frais de réunion et de comité. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange dans l'État des résultats, aux postes « Commission d'appel », « Comités » et « Réunions et déplacements de la Commission ».

6. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle des états financiers de l'exercice considéré.